

Date de révision 06/02/2024

Numéro de révision 0.24

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit	Non-Silicone Heat Transfer Compound Plus – Xtra
Codes produit	HTCPX, EHTCPX700G, EHTCPX25K, ZE
Numéro du fiche de données de sécurité	00521
Substance pure/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Dissipation de la chaleur
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Fabricant</u>	<u>Fournisseur</u>
ELECTROLUBE MacDermid Alpha Electronics Solutions ASHBY PARK, COALFIELD WAY, ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE LE65 1JR UNITED KINGDOM	HK WENTWORTH LIMITED 32 RUE DE TOURNENFILS 91540 MENNECY FRANCE
+44 (0)1530 419600 +44 (0)1530 416640 info@electrolube.com	+33 (0) 1 82 88 47 94 info@electrolube.com

Pour plus d'informations, contacter

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Numéro ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - EN CAS D'APPEL D'URGENCE: +33 1 72 11 00 03 (24 heures, fourni par Carechem 24)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 1 - (H410)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH208 - Contient (Maleic Anhydride). Peut produire une réaction allergique

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	60-100	01-2119529248-35-00 00	215-691-6	[C]	-	-	-
Zinc (oxyde de) 1314-13-2	30-60	01-2119463881-32-00 00	215-222-5	Aquatic Chronic 1 (H410) Aquatic Acute 1 (H400)	-	-	-
Anhydride maléique 108-31-6	<0.1	01-2119472428-31-00 00	203-571-6	Skin Corr. 1B (H314) Skin Sens. 1A (H317) STOT RE 1 (H372) Resp. Sens. 1 (H334) Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)	Skin Sens. 1A :: C>=0.001%	-	-

Diphénylamine 122-39-4	<0.1	Aucune donnée disponible	204-539-4	Aquatic Chronic 1 (H410) STOT RE 2 (H373) Aquatic Acute 1 (H400) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H331)	-	-	-
---------------------------	------	-----------------------------	-----------	--	---	---	---

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	5000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Zinc (oxyde de) 1314-13-2	5000	2000	5.7	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Anhydride maléique 108-31-6	235	2620	0.16	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Diphénylamine 122-39-4	1120	2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Transporter la victime à l'air frais.
Contact oculaire	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucune information disponible.
Effets de l'exposition	Aucun(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Mettre en place une ventilation adaptée.

sans danger

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	-	TWA: 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 10.0 mg/m ³ TWA: 1.5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³
Zinc (oxyde de) 1314-13-2	-	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	STEL: 10.0 mg/m ³ TWA: 5.0 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³
Anhydride maléique 108-31-6	-	TWA: 0.1 ppm TWA: 0.4 mg/m ³ STEL 0.2 ppm STEL 0.8 mg/m ³ Sa+ Sh+	TWA: 0.0025 ppm TWA: 0.01 mg/m ³	TWA: 1.0 mg/m ³	TWA: 0.41 mg/m ³ TWA: 0.1 ppm STEL: 0.2 ppm STEL: 0.8 mg/m ³ Skin Sensitisation Respiratory Sensitisation
Diphénylamine 122-39-4	-	TWA: 0.7 ppm TWA: 5 mg/m ³ STEL 1.4 ppm STEL 10 mg/m ³ H*	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	-	TWA: 10.0 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³	-
Zinc (oxyde de) 1314-13-2	-	TWA: 2 mg/m ³ Ceiling: 5 mg/m ³	TWA: 4 mg/m ³ STEL: 8 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³
Anhydride maléique 108-31-6	-	TWA: 1 mg/m ³ Ceiling: 2 mg/m ³ S+	TWA: 0.1 ppm TWA: 0.4 mg/m ³ STEL: 0.2 ppm STEL: 0.8 mg/m ³	S+ TWA: 0.3 ppm TWA: 1.2 mg/m ³ STEL: 0.6 ppm STEL: 2.5 mg/m ³	TWA: 0.1 ppm TWA: 0.41 mg/m ³ Ceiling: 0.2 ppm Ceiling: 0.81 mg/m ³
Diphénylamine 122-39-4	-	TWA: 10 mg/m ³ Ceiling: 20 mg/m ³ D*	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie

Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 1.25 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	TWA: 4 mg/m ³ TWA: 1.5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	TWA: 52 mg/m ³
Zinc (oxyde de) 1314-13-2	TWA: 5 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	-	TWA: 0.1 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³ Peak: 0.4 mg/m ³ Peak: 4 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³
Anhydride maléique 108-31-6	STEL: 1 mg/m ³ All+	Sa+ TWA: 0.02 ppm TWA: 0.081 mg/m ³ Sh+	TWA: 0.02 ppm TWA: 0.081 mg/m ³ Peak: 0.02 ppm Peak: 0.081 mg/m ³ respiratory and skin sensitizer	TWA: 0.25 ppm TWA: 1 mg/m ³	sz+ TWA: 0.08 mg/m ³ TWA: 0.2 ppm STEL: 0.08 mg/m ³ STEL: 0.2 ppm
Diphénylamine 122-39-4	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ H*	TWA: 5 mg/m ³ Peak: 10 mg/m ³ *	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³	-
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³	-	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 6 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³
Zinc (oxyde de) 1314-13-2	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	-	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 0.5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³
Anhydride maléique 108-31-6	TWA: 0.01 ppm STEL: 0.03 ppm Sens+	-	TWA: 0.0025 ppm TWA: 0.01 mg/m ³ senR+ senD+	TWA: 1 mg/m ³	STEL: 0.6 ppm STEL: 2.5 mg/m ³ J+ TWA: 0.3 ppm TWA: 1.2 mg/m ³
Diphénylamine 122-39-4	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³	-	TWA: 10 mg/m ³	-	STEL: 12 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	-	-	-	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³ TWA: 1.2 mg/m ³
Zinc (oxyde de) 1314-13-2	-	-	-	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	STEL: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³
Anhydride maléique 108-31-6	-	-	-	TWA: 0.2 ppm TWA: 0.8 mg/m ³ A+ STEL: 0.6 ppm STEL: 2.4 mg/m ³	STEL: 1 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³ skóra*
Diphénylamine 122-39-4	-	-	-	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 8 mg/m ³
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³ STEL: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	TWA: 4 mg/m ³ TWA: 1.5 mg/m ³	-	TWA: 10 mg/m ³
Zinc (oxyde de) 1314-13-2	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ Ceiling: 1 mg/m ³	-	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³
Anhydride maléique 108-31-6	TWA: 0.01 mg/m ³ Sensitizer dermal and respiratory	TWA: 0.25 ppm TWA: 1 mg/m ³ STEL: 0.75 ppm STEL: 3 mg/m ³	TWA: 0.1 ppm TWA: 0.41 mg/m ³ S+	TWA: 0.1 ppm TWA: 0.41 mg/m ³ STEL: 0.1 ppm STEL: 0.41 mg/m ³	TWA: 0.1 ppm TWA: 0.4 mg/m ³ Sen+
Diphénylamine 122-39-4	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 4 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³	-	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³ K*	TWA: 10 mg/m ³
Nom chimique	Suède		Suisse	Royaume-Uni	

Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	NGV: 5 mg/m ³ NGV: 2 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ STEL: 24 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³
Zinc (oxyde de) 1314-13-2	NGV: 5 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	-
Anhydride maléique 108-31-6	Bindande KGV: 0.1 ppm Bindande KGV: 0.4 mg/m ³ S+ NGV: 0.05 ppm NGV: 0.2 mg/m ³	S+ TWA: 0.1 ppm TWA: 0.4 mg/m ³ STEL: 0.1 ppm STEL: 0.4 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³ Sen+
Diphénylamine 122-39-4	Vägledande KGV: 12 mg/m ³ NGV: 4 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ H*	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³

**Valeurs limites biologiques
d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	-	60 µg/g Creatinine (urine - Aluminum after end of work day, at the end of a work week/end of the shift) (-)	-	-	-
Diphénylamine 122-39-4	-	10 g/dL Hemoglobin (blood - not provided) 12 g/dL Hemoglobin (blood - not provided) 79 - 97 fL mean corpuscular volume (blood - not provided) 3.2 million/µL Erythrocytes (blood - not provided) 3.8 million/µL Erythrocytes (blood - not provided) 4000 Leukocytes/µL (blood - not provided) 13000 Leukocytes/µL (blood - not provided) 130000 Thrombocytes/µL (blood - not provided) 150000 Thrombocytes/µL (blood - not provided) <=50 U/l (- Serum transaminases SGOT not provided) <=35 U/l (- Serum	-	-	-

		transaminases SGOT not provided) <=50 U/l (- Serum transaminases SGPT not provided) <=35 U/l (- Serum transaminases SGPT not provided) <=66 U/l (- Serum transaminases GGT not provided) <=39 U/l (- Serum transaminases GGT not provided) (urine - one time yearly urine cytological examination)			
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni	
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	-	-	50 µg/g créatinine (urine - Aluminium after several shifts (for long-term exposures)) 0.21 µmol/mmol créatinine (urine - Aluminium after several shifts (for long-term exposures))	-	

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Zinc (oxyde de) 1314-13-2	-	83 mg/kg bw/day [4] [6]	5 mg/m ³ [4] [6] 0.5 mg/m ³ [5] [6]

Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.
- [5] Effets localisés sur la santé.
- [6] À long terme.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Zinc (oxyde de) 1314-13-2	0.83 mg/kg bw/day [4] [6]	-	2.5 mg/m ³ [4] [6]

Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.
- [6] À long terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
Zinc (oxyde de) 1314-13-2	20.6 µg/L	-	6.1 µg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	-	-	20 mg/L	-	-
Zinc (oxyde de) 1314-13-2	117.8 mg/kg sediment dw	56.5 mg/kg sediment dw	100 µg/L	35.6 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide
Aspect Pâte
Couleur gris Blanc cassé
Odeur Inodore.
Seuil olfactif Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 5,512.70 mg/kg
ETAmél 5.756 mg/l
(inhalation-poussières/brouillard
)

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Aluminium (trioxyde de di-)	> 5000 mg/kg (Rat)	-	-
Zinc (oxyde de)	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	> 5700 mg/m ³ (Rat) 4 h
Anhydride maléique	= 235 mg/kg (Rat)	= 2620 mg/kg (Rabbit)	= 0.16 mg/L (Rat) 4 h
Diphénylamine	= 1120 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Zinc (oxyde de)	-	LC50: =1.55mg/L (96h, Danio rerio)	-	-
Anhydride maléique	EC50: =29mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: =75mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	-
Diphénylamine	EC50: =1.5mg/L (72h, Scenedesmus subspicatus)	LC50: 3.47 - 4.14mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: 1.69 - 2.46mg/L (48h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Nom chimique	Coefficient de partage
Anhydride maléique	-2.36
Diphénylamine	3.4

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Aluminium (trioxyde de di-)	La substance n'est pas PBT/vPvB
Zinc (oxyde de)	La substance n'est pas PBT/vPvB
Anhydride maléique	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU 3077 - Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.

14.3 Classe(s) de danger pour le 9

transport

14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3077, Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (zinc oxide), 9, III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A97, A158, A179, A197, A215
Code ERG	9L

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3077
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (zinc oxide)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3077, Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (zinc oxide), 9, III, Polluant marin
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 966, 967, 969
N° d'urgence	F-A, S-F
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3077
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (zinc oxide)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3077, Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (zinc oxide), 9, III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 375, 601
Code de classification	M7

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3077
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (zinc oxide)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3077, Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (zinc oxide), 9, III, (-)
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 601, 375
Code de classification	M7
Code de restriction en tunnel	(-)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Anhydride maléique - 108-31-6	RG 66
Diphénylamine - 122-39-4	RG 15, RG 15bis

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Zinc (oxyde de) - 1314-13-2	75.	-
Anhydride maléique - 108-31-6	75.	-
Diphénylamine - 122-39-4	75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Exigences de notification pour l'exportation

Nom chimique	Restrictions sur les exportations et les importations européennes selon (CE) 649/2012 – Annexe numéro
Diphénylamine - 122-39-4	I.1 I.2

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

TSCA

DSL/NDL

EINECS/ELINCS

ENCS

IECSC

KECI

PICCS

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIC Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour les substances de ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H311 - Toxique par contact cutané
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H331 - Toxique par inhalation
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul

Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
Agence de protection de l'environnement des États-Unis
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Date de révision 06/02/2024

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité